



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2021

Délibération n° 04

Date de convocation

02.04.2021

Date d'affichage

06.04.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2020

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par M. E. ALAMAMY – M. B. ZAOUÏ par M. C. GHIS – Mme C. VIVIAN par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – Mme A. MEJIAS par M. D. ROUSSAUX.

Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

VU les articles L 2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services public

VU l'avis des commissions municipales Administration Générale, Finances et Ressources Humaines et Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 2 000 habitants de délibérer annuellement sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan 2020 des acquisitions et cessions foncières de la commune (annexe 1)

APPROUVE l'annexion de ce bilan au compte administratif de la commune qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 15 avril 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -